

FACULTE DE DROIT D' ECONOMIE ET DE GESTION

Conseil d'administration du jeudi 2 décembre 2004

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Défossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B :

Mme Morgand

MM Hanna, Jenny, Bonduelle

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier

M. Delcourt, représentant de l'Ordre des notaires

M. Darras, représentant de l'Ordre des huissiers

Parmi les étudiants :

Collège Droit : MM Blanchart et Goldman

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras

Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

Mme Kartchevsky à M. Starzenski

M. Lecucq à M. Défossez

M. Loquet à Mme Morgand

M. Sauvage à Mme Morgand

Melle Stasinski à Mlle Cazé (absente)

M. Bonin à M. Darras

M. Pierangeli à M. Delcourt

Excusés :

M. le Sous-préfet

M. Degros

Le quorum étant atteint, Mme Morgand ouvre la séance et transmet aux membres du conseil les excuses de M. Pierangeli, retenu à Lille par ses obligations professionnelles. En l'absence de Mme Licrapi, souffrante depuis quelques semaines, la rédaction du compte rendu est confiée à Mme Baspeyras. A cette occasion, Mme Morgand remercie l'ensemble des personnels administratifs d'avoir assuré la continuité du service en assumant des tâches

supplémentaires et plus particulièrement à Mme Baspeyras pour son aide dans l'établissement du budget.

1) Compte rendu du conseil du 8 septembre 2004

Le compte rendu de la réunion du conseil du 8 septembre est approuvé à l'unanimité.

2) BUDGET 2005

Le conseil de ce jour est essentiellement consacré à ce point de l'ordre du jour.

M. Défossez fait part de la décision du CA de l'université qui attribue à la FDEG une DGF de 207 561 euros pour la formation initiale. Même si, selon le Président Level, une petite rallonge est envisageable en cours d'année, il est déjà possible de dire que cette somme ne permettra pas de couvrir l'intégralité des dépenses. Dans le projet de budget qui a été élaboré, la Faculté a choisi de couvrir à 95 % les dépenses de personnel.

Dans le budget de la formation continue, les sommes sont affectées aux différentes formations et les comptes ouverts en fonction des besoins de chacune d'entre elles. De même l'emploi de fonds est justifié par formation. Au total les recettes attendues s'élèvent à 129 450 euros.

En réponse à une question concernant l'abréviation LIS, M. Défossez développe le sigle : Licence (professionnelle) d'Ingénierie Sociale, diplôme ouvert à la rentrée 2004.

Lorsqu'une formation est ouverte à la fois aux étudiants de formation continue et initiale les frais sont partagés, par exemple pour le DEUST NMC, la répartition s'effectue comme suit : 39% pour la FC et 61% pour la FI.

En résumé le budget 2005 est un budget de rigueur et M. Défossez souligne, par exemple, qu'il faudra freiner les dépenses en reprographie et en téléphone.

M. Starzenski s'inquiète de la manière dont sont calculées les dépenses de photocopie au 4^{ème} étage ; il voudrait être sûr que le papier consommé par l'IAE n'est pas à la charge de la FDEG.

M. Défossez explique que chaque institut possède un code qui permet ensuite de calculer la consommation et la dépense de chacun.

A M. Hanna qui souhaite savoir qui rémunère l'allocataire- moniteur, M. Défossez précise que le Ministère prend en charge le poste qui est ensuite déduit de la DGF.

En fait les allocataires sont mis à disposition des composantes auxquelles ils doivent un service de base. L'IAE bénéficie cette année de deux postes d'allocataire- moniteur pour lesquels il n'a pas prévu de service. Si la FDEG les utilise, il est prévu de lui rembourser les heures équivalentes.

M. Hanna regrette que dans ce cas on ne puisse plus employer des personnes extérieures à l'université qui ont pourtant donné satisfaction.

Mme Neveu évoque le cas d'un nouveau MCF spécialisé en GRH recruté par l'IAE pour lequel Mme Camion cherche un service.

C'est Mme Gosse qui assurera le cours de GRH au second semestre pour les économistes et les juristes, le cours est commun aux deux formations.

M. Starzenski annonce que Melle Stachowiak a soutenu sa thèse brillamment avec félicitations du jury. Il serait souhaitable que l'université recrute cette étudiante qu'elle a formée. La filière Sciences Economiques pourrait être re-dynamisée par l'apport de personnel nouveau.

Le budget 2005 est adopté à l'unanimité.

Si un supplément de budget nous est accordé ultérieurement, il sera utilisé pour les dépenses de fonctionnement, ajoute Mme Morgand. La dernière DBM de la Faculté a permis de payer les heures des personnels extérieurs. Enfin, cette année, la nouvelle manière de régler le budget a entraîné un coût supplémentaire sur 2004, à cause des heures complémentaires du 4^{ème} trimestre. Une stricte annualité budgétaire implique, en prévision de l'application future de la LOLF, un paiement en fonction de la date des commandes et des engagements et non, comme autrefois, en fonction du service fait.

Pour les enseignants en poste certaines heures complémentaires seront (en partie) payées en avril et le reste en juillet ou en août, une fois calculé le service fait.

M. Défossez revient sur la dernière DBM de l'exercice 2004 évoquée précédemment et en commente les différents points. Quelques recettes complémentaires et la récupération d'amortissement indûment prélevés ont permis d'honorer les dernières dépenses.

Revenant au budget 2005 Mme Morgand commente le budget « dépenses » et constate que le coût des photocopies pour le master 2 Fiscaliste international est très élevé. M. Verzura envisage de proposer aux étudiants des CD-roms à la place des documents « papier » pour faire des économies. Le projet sera étudié. Sinon il faudra éventuellement demander des frais pédagogiques supplémentaires aux étudiants

M. Blanchart considère qu'en L1 et L2 le tirage des fiches de TD n'est pas assez contrôlé au fur et à mesure que l'année avance ; cela entraîne un surcoût inutile. Et, selon lui, les étudiants s'opposent à l'augmentation des frais pédagogiques en M2.

M. Bonduelle demande s'il est possible de repenser la liste des abonnements souscrits par la Faculté pour faire des économies. M. Défossez indique que l'IDP prendra en charge pour 2005 un certain nombre d'abonnements de la FDEG. Chaque section devra faire des propositions. Mme Morgand insiste pour qu'une année encore les abonnements au BO, au JO et au RLR soient maintenus pour faciliter le travail de Mme Licrapi. L'an prochain la situation sera revue.

M. Bonduelle rappelle qu'il suffit de traverser le boulevard Harpignies pour trouver à la BU un bon nombre d'ouvrages.

La DBM est votée à l'unanimité.

M. Goldmann intervient à propos de la BU dont il regrette les heures de fermeture du mercredi après-midi. Les étudiants préféreraient une fermeture un autre jour.

M. Bonduelle explique que les problèmes techniques engendrés par la ré-informatisation ont des conséquences sur le fonctionnement quotidien de la BU et que les étudiants en ont été prévenus.

M. Hanna pense qu'une BU doit être plus tardivement ouverte pour répondre à sa mission.

Mme Morgand s'engage à proposer au responsable de la BU de changer de jour de fermeture.

3) Règlement des examens

Mme Morgand explique que l'université a voté en septembre dernier un règlement des examens et un protocole relatif à l'organisation matérielle des examens qui s'impose à tous.

Jurys : des jurys sont désignés pour chaque délibération de semestre. Le responsable pédagogique en est le président et les enseignants des deux autres matières essentielles y

siègent. Tous les autres enseignants du semestre peuvent aussi participer au jury (voix consultative). Mais si un membre désigné est absent il doit être remplacé.

La formation continue a également désigné ses jurys.

Les propositions seront transmises au Président qui arrêtera la composition définitive des jurys de la FDEG, sur proposition du Doyen. La Charte des examens impose l'affichage de la composition des jurys quinze jours avant le début des examens.

L'accès aux salles d'examens sera bien plus restrictif (aucun accès après l'ouverture des enveloppes de sujet).

4) Questions diverses

M. Blanchart s'exprime à nouveau sur le problème qu'ont les étudiants du M. pour se procurer à la BU certains ouvrages recommandés par les enseignants. Mme Morgand répond qu'en effet le SCD privilégie actuellement les acquisitions pour le L (licence) et non les masters.

M. Bonduelle ajoute qu'il est toujours possible de déposer des demandes de commande d'ouvrages.

Mme Baspeyras signale au Conseil qu'il est impossible actuellement de connaître la durée de l'absence de Mme Licrapi que ses collègues espèrent revoir très vite parmi eux.

Mme Morgand commente l'actualité à propos du projet de délivrance des diplômes de master par d'autres établissements que les universités. De plus l'université produit de moins en moins de docteurs en droit bien que le nombre d'inscriptions en thèse soit stable.

M. Défossez signale que les arrêtés d'habilitation pour les diplômes mis en place à cette rentrée ne sont pas encore parvenus à l'université. Pour l'anecdote, l'université n'a reçu qu'en octobre les arrêtés d'habilitation de l'année 2003/2004.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.